

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-484-1288 du 22/02/2010

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SESSION 2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme GREPON - Tel : 04 42 91 72 13 - Fax : 04 42 38 73 45

(Sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel d'ouverture du concours)

CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats doivent :

- être de nationalité française ou bien candidats ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente.

Aucune condition de diplôme n'est imposée aux mères et aux pères de trois enfants et plus et aux sportifs de haut niveau.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions seront enregistrées **du mardi 23 février 2010, à partir de 12 heures, au jeudi 18 mars 2010 avant 17 heures**, heure de Paris par Internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac3> ou www.ac-aix-marseille.fr (rubrique concours & carrières).

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

L'attention des candidats est toute particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats pourront, sur demande écrite obtenir un dossier imprimé de candidature. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au Rectorat - DIEC 204 – bureau 227 - Place Lucien Paye 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX, au plus tard **le vendredi 19 mars 2010** avant minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple au plus tard **le jeudi 25 mars 2010 avant minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Le non respect des dates précitées entraînera le rejet de la demande d'inscription

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le jeudi 29 avril 2010.

Les candidats qui seront déclarés admissibles aux épreuves d'admission (date prévisionnelle de parution des résultats d'admissibilité : lundi 17 mai 2010 à partir de 17h) devront télécharger à partir de cette même date sur le site de l'académie une fiche individuelle de renseignements qu'ils devront retourner sous le timbre du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille – DIEC 204 – Bureau 227 – Place Lucien Paye 13 621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 avant le mercredi 2 juin 2010, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves orales auront lieu courant juin 2010.

Le nombre de nominations qui seront prononcées au titre de l'année 2010 sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille